

## Communiqué de presse

16 mai 2006

---

***La Commission européenne a envoyé le 10 mai 2006 une communication de griefs à DISTRIGAZ dans laquelle la Direction Générale de la Concurrence considère que les contrats d'une durée supérieure à un an conclus entre DISTRIGAZ et ses clients industriels ferment l'accès au marché belge du gaz à la concurrence.***

La démarche de la Commission s'inscrit dans le cadre de l'enquête sectorielle générale qu'elle mène depuis l'an dernier sur le fonctionnement des marchés européens de l'électricité et du gaz. Pour rappel, lors de la présentation des conclusions préliminaires de cette enquête, la Commission avait notamment estimé qu'à ses yeux les marchés nationaux étaient encore trop largement dominés par des acteurs « historiques », et cela, en dépit de la libéralisation des marchés.

DISTRIGAZ est une société commerciale qui vise avant tout à répondre durablement à l'évolution des attentes de tous ses clients. Aujourd'hui plus que jamais, et au delà de la compétitivité de leur fourniture, la prévisibilité des prix ainsi que la sécurité d'approvisionnement sont cruciales à leurs yeux.

Ces éléments sont effectivement essentiels pour permettre aux industriels de définir leur stratégie commerciale et d'assurer la compétitivité de leurs produits, de planifier leurs investissements et de soutenir leur rentabilité à long terme. Dans ce contexte, il est clair que c'est le client qui définit la durée du contrat qui lui convient le mieux. Il faut noter que la toute grande majorité des contrats de vente de gaz conclus entre DISTRIGAZ et ses clients industriels ces dernières années a une durée de deux ans ou moins.

Dès lors, dans les échanges qu'elle sera amenée à avoir avec la Commission dans le cadre de cette procédure, DISTRIGAZ privilégiera la recherche d'une solution qui lui permettra de continuer à pouvoir répondre au mieux aux attentes de ses clients.

## Communiqué de presse

16 mai 2006

---

Distrigaz fait partie de SUEZ, un groupe international industriel et de services actif dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Distrigaz vend du gaz naturel à des clients industriels, revendeurs et producteurs d'électricité.

En 2005, Distrigaz a vendu 211,3 TWh de gaz naturel. En Belgique, ses ventes se sont élevées à 171,8 TWh.

---

### Personnes de contact

*Presse :*

Thierry Rotsart

tél: +32 (0)2 557 31 56

fax: +32 (0)2 557 31 03

e-mail: [thierry.rotsart@distri.be](mailto:thierry.rotsart@distri.be)

*Relations investisseurs :*

Yves Vercammen - CFO

tél: +32 (0)2 557 30 42

fax: +32 (0)2 557 31 04

e-mail: [yves.vercammen@distri.be](mailto:yves.vercammen@distri.be)

Jan Van Brabant

tél: +32 (0)2 518 65 99

fax: +32 (0)2 518 62 85

e-mail: [jan.vanbrabant@distri.be](mailto:jan.vanbrabant@distri.be)